

Compte rendu de l'audience auprès de la DGESCO, à propos de l'EMC

Mercredi 11 février 2015

À la suite du message que nous avons adressé le 2 février à M. Alain Séré, conseiller auprès du cabinet de la Ministre, pour lui dire notre inquiétude de voir les conseils pédagogiques des lycées attribuer l'EMC presque systématiquement aux professeurs d'histoire-géographie, soutenus par leur inspection, celui-ci a demandé à M. Xavier Turion, Directeur général adjoint de la DGESCO et chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, de nous recevoir. M. Turion était accompagné de Ghislaine Desbuissons (Mission de l'accompagnement et de la formation), Isabelle Robin (Bureau des formations générales et technologiques) et Pierre Seban (Bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques).

Nous remercions M. Turion et ses collaborateurs de nous recevoir. Monsieur Turion souhaite s'entretenir avec nous de trois points :

1. les propositions de modification du projet de programme d'EMC apportées par l'APPEP ;
2. le concours que les professeurs de philosophie pourraient apporter à l'EMC ;
3. le rôle des professeurs de philosophie dans la formation à laïcité.

1– Nous avons précisément étayé les propositions de modification du programme d'EMC présentées par l'APPEP et avons reçu une écoute très attentive. Nos interlocuteurs ont semblé convaincus par la nécessité d'introduire la question du numérique dès la seconde et ont reconnu qu'on ne pouvait réduire la laïcité au « pluralisme des croyances ».

Le CSP va revoir le programme en fonction des nouvelles exigences ministérielles et des résultats de la consultation. Nous apprenons à cette occasion que les professeurs de philosophie y ont massivement participé.

2– La DGESCO nous a rappelé qu'elle ne pouvait intervenir pour garantir que les heures d'EMC soient attribuées aux professeurs de philosophie. Elle envisage néanmoins de préciser dans le texte d'accompagnement du programme d'EMC leur légitimité à prendre en charge cet enseignement¹. Nous le regrettons, car le programme sera publié longtemps après les arbitrages qui dans les établissements auront attribué les heures d'EMC à telle ou telle discipline. Nous rappelons alors notre demande que l'année 2015-2016 soit une année d'observation. M. Turion nous garantit qu'il veillera à ce que la situation créée par la mise en place précipitée de ce nouvel enseignement ne soit pas figée. Il nous apprend qu'une fiche a

¹ Cette préconisation sera très importante, car elle fait reposer la légitimité des professeurs de philosophie à prendre en charge l'EMC sur une base plus solide et durable qu'une recommandation ministérielle, aisément révisable.

APPEP

Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public

été adressée aux recteurs pour leur rappeler que l'EMC peut être confié aux professeurs d'histoire-géographie et à d'autres professeurs. Nous nous en étonnons, car cela revient à fixer une règle, à laquelle on peut éventuellement apporter des exceptions. La DGESCO va réfléchir à un moyen pour réviser cette fiche.

Nos interlocuteurs ont également été très sensibles à l'argument avancé par l'APPEP : le programme d'EMC ne détourne pas les professeurs du leur, ce qui est une garantie qu'il sera traité. La DGESCO prend très au sérieux la complémentarité des programmes de philosophie et d'EMC.

Dans toutes les séries technologiques où il n'y a pas d'enseignement d'histoire en classe terminale (STI2D, STL, STD2A, Hôtellerie), les professeurs de philosophie ont vocation à se voir confier l'EMC.

L'horaire dévolu à l'EMC sera le même que celui d'ECJS à savoir 1 h hebdomadaire en demi-groupe.

Conformément à notre demande, l'évaluation de l'EMC sera semblable à celle de l'ECJS. « Il n'y aura pas d'épreuve de laïcité au bac », nous disent nos interlocuteurs.

3– Mille formateurs sont supposés former sept cent mille professeurs en dix-huit mois. Leur recrutement se fait académiquement (il échappe donc à la DGESCO). Les professeurs de philosophie qui souhaiteraient former leurs collègues sont invités à se porter candidats auprès de leur IPR, ou, pour plus de sécurité, du Recteur.

Nous abordons la question du rôle que les professeurs de philosophie peuvent jouer dans les ESPÉ. La DGESCO reconnaît que la laïcité ne doit pas être abordée seulement sous l'angle de la vie scolaire et par des intervenants qui n'ont que des contacts superficiels avec l'école d'aujourd'hui.

Xavier Turion conclut l'entretien en reconnaissant que beaucoup de collègues ont pris conscience qu'ils ne sont pas assez armés conceptuellement pour affronter les questions des élèves.

Nous remercions M. Turion et ses collaborateurs pour ces échanges fructueux.

Pour l'APPEP, Nicolas Franck et Marie Perret.